



*Dans le cadre de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme aux règles de publicité des actes pris par les collectivités*

## Dématérialisation de la publicité des actes

Délibérations du Conseil communautaire  
du 04 mai 2023

Mise en ligne le 16 mai 2023

**Ordre du jour :**

Général	Convention cadre Petites Villes de Demain	2023-020	Approuvé à l'unanimité
Général	Désignation de représentants Leader gal	2023-021	Approuvé à l'unanimité
Bâtiments	Validation de l'Avant-projet Détaillé Médiathèque – Friche Maréchal	2023-022	Approuvé à l'unanimité
Bâtiments	Validation du plan de financement de la Médiathèque – Friche Maréchal	2023-023	Approuvé à l'unanimité
Culture	Validation du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) Friche Maréchal	2023-024	Approuvé à l'unanimité
Développement Economique	Convention avec la FDE80 pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public – ZAC2	2023-025	Approuvé à l'unanimité

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 04 mai 2023**

Date de la convocation : 25 avril 2023

Date d'affichage : 11 mai 2023

**Délibération n°2023-020 : Convention cadre « Petites Villes de Demain »**

Nombre de conseillers

En exercice : 59

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 4

Titulaires absents ou excusés : 10

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 04 mai deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 25 avril, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents** : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, C. LEBRUN, L. PATTE, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires** : J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED) F.KOENIG (suppléant de JP AVENEL), J. SEGARD (suppléant D. POTEL), D. PRONNIER (suppléant de JM ADDE)

**Titulaires ayant donné pouvoir** : JN CAZE à C. FOURNET, R. BILLORE à C. BEAUFILS, F. MASSIAS à D. PECHON, S. DECROIX à JC LOUVET.

**Titulaires absents ou excusés** : X. PALPIED, JM MAILLARD, C. DELAFORGE, JN CAZE, JP AVENEL, P. VALLEE, V. VANNEUFVILLE, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTEL F. MASSIAS, S. DECROIX, C. ROUVROY, JM ADDE

**Secrétaire de séance** : T. LINEATTE

## **OBJET : Convention cadre « Petites villes de demain »**

La séance ouverte,

Le Président expose :

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.

Ce programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire.

Les communes bénéficiaires Chaulnes et Rosières en Santerre ont été labellisées sous forme d'un binôme de communes au titre du programme « Petites villes de demain » par la préfecture de département.

A ce titre, une convention d'adhésion a été signée le 06 septembre 2021 par l'Etat, les communes de Chaulnes et Rosières, et la Communauté de communes Terre de Picardie.

Afin de créer l'outil juridique et réglementaire des Petites Villes de Demain, il convient à présent de s'accorder sur la mise en œuvre de ce dispositif avec la signature d'une convention cadre effective qui acte les engagements respectifs des partenaires et le projet de revitalisation qui doit être formalisé par une convention valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT).

Ladite convention cadre est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- Autorise le président à signer la convention cadre valant opération de revitalisation du territoire (ORT) dans laquelle seront inscrits les enjeux et orientations stratégiques pour les communes de Chaulnes et Rosières.
- Autorise le président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le président,  
Philippe CHÉRAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 04 mai 2023**

Date de la convocation : 25 avril 2023

Date d'affichage : 11 mai 2023

**Délibération n°2023-021 : Désignation de représentants leader Gal**

Nombre de conseillers

En exercice : 59

Titulaires présents : 45

Suppléants représentants leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 4

Titulaires absents ou excusés : 10

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 04 mai deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 25 avril, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents :** D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, C. LEBRUN, L. PATTE, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

**Suppléants représentants leurs titulaires :** J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED) F.KOENIG (suppléant de JP AVENEL), J. SEGARD (suppléant D. POTEL), D. PRONNIER (suppléant de JM ADDE)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** JN CAZE à C. FOURNET, R. BILLORE à C. BEAUFILS, F. MASSIAS à D. PECHON, S. DECROIX à JC LOUVET.

**Titulaires absents ou excusés :** X. PALPIED, JM MAILLARD, C. DELAFORGE, JN CAZE, JP AVENEL, P. VALLEE, V. VANNEUFVILLE, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTEL F. MASSIAS, S. DECROIX, C. ROUVROY, JM ADDE

**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE

## OBJET : Désignation de représentants Leader gal

La séance ouverte,

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune, au titre du soutien au développement rural, il a été procédé à un appel à candidatures pour la mise en place du programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) qui donne, à des partenariats public-privé organisés en Groupes d'Action Locale (GAL) et sélectionnés en région, les moyens de mettre en œuvre des stratégies locales de développement rural.

Le PETR Cœur des Hauts de France est retenu territoire LEADER GAL.

La stratégie de sa candidature s'articule notamment autour du canal, de l'environnement, du tourisme, du lien social, de la mobilité, de la filière courte alimentaire et de la coopération....

Le Comité de Programmation composé d'acteurs privés et publics constituera l'organe décisionnel du GAL. Il validera les opérations qui seront soutenues et attribuera le montant de l'aide FEADER en fonction de l'analyse du comité d'audit et du contrôle de conformité effectué par le comité technique. Il se réunira environ 3 fois par an.

De manière plus précise, le Comité de Programmation aura les missions suivantes :

- élaborer une procédure de sélection transparente : une grille de sélection
- évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme
- établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement / stratégie ;
- garantir, lors du vote des opérations présentées, l'absence de conflits d'intérêt ;

Les détails de ces missions seront définis dans les premières réunions et dans un règlement intérieur.

Les membres du Comité de Programmation seront également conviés aux comités d'audit et à diverses manifestations du GAL. Ils sont des ambassadeurs du LEADER-GAL.

Chaque communauté de communes doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants (un titulaire ne peut pas remplacer un autre titulaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité, désigne représentants Leader Gal :

M.	ETEVE	Bruno	Titulaire
Mme	SCIASCIA	Georgette	Suppléant
M.	CARON	Gérard	Titulaire
M.	LINEATTE	Thierry	Suppléant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 04 mai 2023**

Date de la convocation : 25 avril 2023

Date d'affichage : 11 mai 2023

**Délibération n°2023-022 : Validation de l'Avant-Projet Détaillé (APD) – Travaux d'aménagement de la Médiathèque de Rosières dans les anciens établissements Maréchal (Friche)**

Nombre de conseillers

En exercice : 59

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 4

Titulaires absents ou excusés : 10

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 04 mai deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 25 avril, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents :** D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, C. LEBRUN, L. PATTE, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED) F.KOENIG (suppléant de JP AVENEL), J. SEGARD (suppléant D. POTEL), D. PRONNIER (suppléant de JM ADDE)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** JN CAZE à C. FOURNET, R. BILLORE à C. BEAUFILS, F. MASSIAS à D. PECHON, S. DECROIX à JC LOUVET.

**Titulaires absents ou excusés :** X. PALPIED, JM MAILLARD, C. DELAFORGE, JN CAZE, JP AVENEL, P. VALLEE, V. VANNEUFVILLE, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTEL F. MASSIAS, S. DECROIX, C. ROUVROY, JM ADDE

**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE

**OBJET : Validation de l'Avant-Projet Détaillé (APD) – Travaux d'aménagement de la Médiathèque de Rosières dans les anciens établissements Maréchal (Friche)**

La séance ouverte,

Le président expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Médiathèque de Rosières dans les anciens établissements Maréchal (Friche), l'Avant-Projet Définitif des travaux doit être validé par le Conseil communautaire afin de pouvoir solliciter les subventions auprès de la DRAC.

Ledit Avant-projet Définitif est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- Valide l'Avant-Projet Définitif des travaux d'aménagement de la Médiathèque de Rosières dans les anciens établissement Maréchal (Friche)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le président,  
Philippe CHEVALÉ





DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 04 mai 2023**

Date de la convocation : 25 avril 2023

Date d'affichage : 09 mai 2023

**Délibération n°2023-023 : Validation du plan de financement – Travaux d'aménagement de la Médiathèque de Rosières dans les anciens établissements Maréchal (Friche)**

Nombre de conseillers

En exercice : 59

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 4

Titulaires absents ou excusés : 10

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 04 mai deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 25 avril, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents :** D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, C. LEBRUN, L. PATTE, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED) F.KOENIG (suppléant de JP AVENEL), J. SEGARD (suppléant D. POTEL), D. PRONNIER (suppléant de JM ADDE)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** JN CAZE à C. FOURNET, R. BILLORE à C. BEAUFILS, F. MASSIAS à D. PECHON, S. DECROIX à JC LOUVET.

**Titulaires absents ou excusés :** X. PALPIED, JM MAILLARD, C. DELAFORGE, JN CAZE, JP AVENEL, P. VALLEE, V. VANNEUFVILLE, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTEL F. MASSIAS, S. DECROIX, C. ROUVROY, JM ADDE

**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE

**OBJET : Validation du plan de financement – Travaux d'aménagement de la Médiathèque de Rosières dans les anciens établissements Maréchal (Friche)**

La séance ouverte,

Le président expose :

Dans le cadre des travaux de la Médiathèque, des subventions peuvent être octroyées par :

- L'Etat dans le cadre de la DGD
- Le Département dans le cadre de la politique Territoriale 2022-2024
- L'Etat au titre du Fonds Vert

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES SOLLICITEES	DEPENSES ELLIGIBLES	MONTANT SUBVENTION SOLLICITE HT
<b>Sous-total convention délégation AMSOM ( Travaux et honoraires)</b>	<b>2 844 698,85 €</b>	<b>ETAT- DGD (50%)</b>	<b>2 732 268,73 €</b>	<b>1 366 134 €</b>
Rénovation/Construction ( surface de plancher totale = 1096,20 m²)	2 221 146,61 €	<b>Rénovation/Construction</b>	2 221 146,61 €	
HONORAIRES maître d'œuvre	221 903,40 €	HONORAIRES maître d'œuvre	221 903,40 €	
Honoraires CT/SPS	50 771,18 €	Honoraires CT/SPS	50 771,18 €	
Honoraires AMSOM	99 330,19 €	Honoraires AMO	23 700,00 €	
<b>Divers :</b>		<b>DIVERS :</b>		
Taxes d'aménagement	15 003,00 €	Etude géotechniques G2 AVP	8 663,35 €	
Consignations des branchements concessionnaires	1 796,93 €	Géomètre	2 312,29 €	
Branchement et raccordement concessionnaires	20 000,00 €	Frais de concours	8 385,66 €	
Etude géotechniques G2 AVP	8 663,35 €	Frais divers	1 000,00 €	
Géomètre	2 312,29 €	Aléas chantier	66 634,40 €	
Frais de concours	8 385,66 €	Révisions prix	127 751,84 €	
Frais divers	1 000,00 €			
Aléas chantier	66 634,40 €	<b>ETAT- DGD AMENAGEMENTS INTERIEUR (50%)</b>		
Révisions prix	127 751,84 €	Mobilier Informatique et audiovisuel	120 000,00 €	60 000,00 €
		Mobilier et aménagement	509 350,00 €	254 675,00 €
Honoraires AMO	23 700,00 €			
		<b>ETAT- DGD - Constitution des collections (30%)</b>	<b>394 790,00 €</b>	<b>118 437 €</b>
<b>Total général Honoraires et travaux</b>	<b>2 868 398,85 €</b>			
		<b>ETAT- Fonds vert (30%)</b>	<b>2 868 398,85 €</b>	<b>860 519,66 €</b>
<b>AMENAGEMENTS INTERIEUR</b>				
Mobilier Informatique et audiovisuel	120 000,00 €	<b>DEPARTEMENT</b>		<b>318 019,00 €</b>
Mobilier et aménagement	509 350,00 €			
Constitution des collections	394 790,00 €			
		Part moa		914 753,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 892 538,85 €</b>			<b>3 892 538,85 €</b>

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- Autorise le président à solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DGD et des Fonds verts
- Autorise le président à solliciter l'aide financière du Conseil départemental dans le cadre de la Politique Territoriale 2022-2024 dans l'intégralité de l'enveloppe allouée
- Arrête les modalités de financement reprises ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le président,

Philippe



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 04 mai 2023**

Date de la convocation : 25 avril 2023

Date d'affichage : 11 mai 2023

**Délibération n°2023-024 : Validation Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) – médiathèque de Rosières**

Nombre de conseillers

En exercice : 59

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 4

Titulaires absents ou excusés : 10

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 04 mai deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 25 avril, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents :** D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, C. LEBRUN, L. PATTE, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED) F.KOENIG (suppléant de JP AVENEL), J. SEGARD (suppléant D. POTEL), D. PRONNIER (suppléant de JM ADDE)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** JN CAZE à C. FOURNET, R. BILLORE à C. BEAUFILS, F. MASSIAS à D. PECHON, S. DECROIX à JC LOUVET.

**Titulaires absents ou excusés :** X. PALPIED, JM MAILLARD, C. DELAFORGE, JN CAZE, JP AVENEL, P. VALLEE, V. VANNEUFVILLE, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTEL F. MASSIAS, S. DECROIX, C. ROUVROY, JM ADDE

**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE

## **OBJET : Validation Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) – médiathèque de Rosières**

La séance ouverte,

Le président expose :

Terre de Picardie intervient dans le domaine de la culture à travers la gestion des deux médiathèques intercommunales à Chaulnes et Rosières en Santerre.

L'actuelle médiathèque de Rosières en Santerre ne répondant plus de manière adaptée aux besoins des habitants du territoire, Terre de Picardie ambitionne d'implanter une médiathèque communautaire au cœur de la friche Maréchal et de son projet de réhabilitation maîtrisé par la commune de Rosières en Santerre.

Le Pôle d'Equilibre territorial et rural (PETR) Cœur des Hauts de France projette également d'implanter dans cet espace un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre du label pays d'Art et d'Histoire concernant les 3 collectivités du PETR (Communautés de communes de Haute-Somme, de l'Est de la Somme et de Terre de Picardie).

L'un des objectifs est de restituer cette friche industrielle à ses habitants et de les impliquer en réalisant un équipement public facteur d'inclusion sociale, d'échanges intergénérationnels et interculturels.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique communautaire visant à favoriser

- la culture pour tous afin de faciliter l'accès à la connaissance, la pensée et l'information,
- le lien social
- l'accès aux droits, à la lecture, à l'apprentissage, à la maîtrise des technologies numériques, à la création artistique

Il relève d'une démarche visant à créer une convergence entre les enjeux patrimoniaux et de lecture publique afin de répondre aux besoins des habitants d'aujourd'hui et d'anticiper les usages de demain.

Le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) présenté est le résultat :

- d'un processus de réflexion s'appuyant sur l'état des lieux et le diagnostic partagé réalisé par le cabinet Emergences Sud
- d'une réflexion politique accompagnée par le même intervenant et par les services de l'Etat et du Département de la Somme

Le PCSES de la future médiathèque communautaire de Rosières-en-Santerre définit le projet du service pour 5 ans.

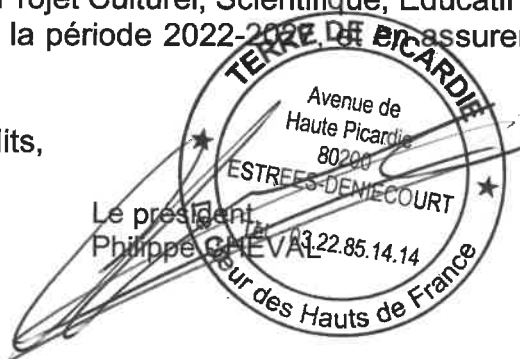
Après un diagnostic du territoire et de l'équipement actuel, il fixe des objectifs politiques, un programme d'actions possibles à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et les moyens financiers et humains nécessaires à leur réalisation.

Ledit PCSES est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- Autorise le président à adopter le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la médiathèque de Rosières pour la période 2022-2027 et à assurer la mise en œuvre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 04 mai 2023**

Date de la convocation : 25 avril 2023

Date d'affichage : 11 mai 2023

**Délibération n°2023-025 : Convention avec la FDE80 pour la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'éclairage public – ZAC2**

Nombre de conseillers

En exercice : 59

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 4

Titulaires absents ou excusés : 10

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 04 mai deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 25 avril, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents :** D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, C. LEBRUN, L. PATTE, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED) F.KOENIG (suppléant de JP AVENEL), J. SEGARD (suppléant D. POTEL), D. PRONNIER (suppléant de JM ADDE)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** JN CAZE à C. FOURNET, R. BILLORE à C. BEAUFILS, F. MASSIAS à D. PECHON, S. DECROIX à JC LOUVET.

**Titulaires absents ou excusés :** X. PALPIED, JM MAILLARD, C. DELAFORGE, JN CAZE, JP AVENEL, P. VALLEE, V. VANNEUFVILLE, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTEL F. MASSIAS, S. DECROIX, C. ROUVROY, JM ADDE

**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE

**OBJET : Convention avec la FDE80 pour la maitrise d'ouvrage d'une opération d'éclairage public – ZAC2**

La séance ouverte,

Monsieur le président présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 97 points lumineux dans le secteur :

- Eclairage public – rénovation ZAC 2

Il propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver ce projet d'un montant de 197 695 € TTC

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et Terre de Picardie une convention pour la maitrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par la Fédération ( 20 % du Cout hors taxes , dans la limite des dépenses, la TVA La maitrise d'œuvre et 70 % du cout HT des travaux de rénovation D'armoires de commandes).....	98 628 €
Contribution de Terre de Picardie.....	99 067 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>197 695 €</b>

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- D'Autoriser le président à signer la convention de maitrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la Communauté de communes estimée à 99 067 €uros

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le président,  
Philippe CHEVAL

